DÉCISION DU MAIRE

DEC2024-182

Approuvant la signature d'un contrat d'intervention pour une conférence d'histoire de l'art avec « Madame Hélène Moreau-Sionneau » dans le cadre du festival de philosophie

Le Maire de la commune de Marcoussis,

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L.2122-1 et suivants du Code de la Commande Publique ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020-045 en date du 24 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs énumérés à l'article susvisé ;

CONSIDERANT la volonté de la ville de Marcoussis de favoriser l'accès à la culture et aux loisirs ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire pour l'organisation d'une conférence de signer un contrat d'intervention ;

DÉCIDE

ARTICLE 1
Un contrat d'intervention est signé avec Madame Hélène MOREAU-SIONNEAU, guide-conférencière, sise 5 impasse de la roseraie, 91460 MARCOUSSIS, pour une conférence d'histoire de l'art dans la cadre du festival de philosophie ;

ARTICLE 2
La date de la conférence est arrêtée au dimanche 24 novembre 2024 à 10h à la médiathèque Léo-Ferré ;

ARTICLE 3
Le montant du présent contrat est de 250 euros TTC ;

ARTICLE 4
La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau et à Monsieur le Receveur Municipal ;

ARTICLE 5
La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Marcoussis, le 13 septembre 2024

Le Maire,
Olivier THOMAS



Accusé de réception en préfecture
091-219103637-20240913-DEC2024-182-AU
Date de télétransmission : 20/11/2024
Date de réception préfecture : 20/11/2024